REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021

Rapport n° 21-08-27

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE 2 POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Il vous est proposé de créer 2 emplois d'agent d'entretien des espaces verts (cf. fiche de poste en annexe) dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Durée des contrats : 6 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC.

Dans ce cadre, il vous est, par conséquent, demandé d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions avec les organismes prescripteurs, habilités par l'Etat ou le Conseil départemental, ainsi que les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées dans le cadre de ce dispositif.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

MAIRIE de ST LEU LA FORET (VAL D'OISE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021

Délibération n° 21-08-27

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE 2 POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code du travail,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de créer 2 postes, à compter du 1er décembre 2021, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » - « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Article 2 : de préciser que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelables expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions avec les organismes prescripteurs, habilités par l'Etat ou le Conseil départemental.

Article 3 : de préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

Article 4 : de préciser que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC.

Article 5 : d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les organismes prescripteurs, habilités par l'Etat ou le Conseil départemental, et les contrats avec les salariés.

Article 6 : de charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : d'assurer le financement des emplois créés par prélèvement sur les crédits inscrits au budget au chapitre 012.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET

FICHE DE POSTE

(évolutive en fonction des besoins du service)

Intitulé du poste : Agent d'entretien des espaces verts
Service d'affectation : Direction des Services Techniques
Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial

Statut de l'agent occupant le poste	☐ Titulaire ☐ Non titulaire ☒ TC ☐ TNC
Missions	**Sous la responsabilité du responsable « espaces publics » vous contribuerez à l'entretien et à la mise en valeur des espaces verts de la commune**
Activités	• Préparer les sols (terrassement, désherbage...) • Effectuer des plantations de végétaux • Réaliser les tailles des arbres et arbustes • Réaliser la maçonnerie légère (bordures, dalles, pavés…) • Entretenir les espaces et terrains de sport engazonnés • Utiliser et entretenir avec soin les matériels et outils • Entretenir les regards, bassins, fontaines… • Gérer les déchets produits par le site • Participer aux missions de propreté urbaine et salubrité publique • Participer aux opérations de sécurisation lors d'évènements climatiques ou exceptionnels • Participer activement à la démarche environnementale de la commune • Assurer les remplacements pour la continuité du service public • Respecter les consignes de sécurité, d'hygiène et de santé • Participer aux montages des manifestations, y compris le week-end • Participer aux astreintes ville • Rendre compte à sa hiérarchie
Principaux interlocuteurs	Responsable « espaces publics », DSTP
Connaissances & Compétences requises (Savoir & Savoir-Faire)	Connaître les principales caractéristiques des végétaux Connaissance des techniques de taille des végétaux Utilisation d'engins de tontes et d'outils de taille Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (manipulation de produits phytosanitaires et d'entretien, gestion des ports d'EPI) Titulaire du permis de conduire B est un plus
Principales qualités requises (Savoir-Etre)	Sens du service public et des relations humaines, Autonomie et sens de l'initiative Disponibilité, rigueur, écoute et adaptation Aptitude au travail en équipe, Endurance physique Travail en extérieur par tous les temps, toutes saisons à pied ou motorisé Polyvalence
Formation et diplômes requis	CAPA ou BP travaux paysagers apprécié
Horaires de travail	37h30 par semaine avec attribution de RTT, astreintes éventuelles
Rattachement hiérarchique	Responsable du pôle espace public, DST.
Poste à pourvoir le	Dès que possible

MAJ le 22/09/2021